



**Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé
d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface
science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits
chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution**
Troisième session
Genève, 17–21 juin 2024

Projet de rapport de la troisième session du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution

Introduction

1. Le 2 mars 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dans sa résolution 5/8, a décidé qu'il fallait créer un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques à l'appui des mesures relatives aux produits chimiques et aux déchets et à la prévention de la pollution. Elle a également décidé de convoquer, sous réserve de la disponibilité de ressources, un groupe de travail spécial à composition non limitée qui débiterait ses travaux en 2022, dans l'objectif de les achever d'ici à la fin de 2024.
2. La troisième session du groupe de travail spécial à composition non limitée s'est tenue au Centre international de conférences de Genève du 17 au 21 juin 2024.

I. Ouverture de la session

3. La session a été ouverte le lundi 17 juin 2024 à 10 h 05 par Gudi Alkemade (Royaume des Pays-Bas), Présidente du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution. Elle a souhaité la bienvenue aux participant(e)s et les a exhorté(e)s à faire bon usage de leur temps et à dialoguer de manière constructive pendant la session en faisant fond sur les travaux réalisés lors des sessions précédentes afin de déployer tout le potentiel du groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques pour faciliter la transition vers des voies résilientes et durables menant à une planète sans pollution.
4. Des allocutions liminaires ont été prononcées par Katrin Schneeberger, Directrice de l'Office fédéral de l'environnement (Suisse) ; Sheila Aggarwal-Khan, Directrice de la Division de l'industrie et de l'économie du PNUE, au nom d'Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE ; Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
5. Dans son allocution liminaire, Mme Schneeberger a déclaré que, pour pouvoir relever les défis environnementaux mondiaux, les décideuses et décideurs devaient être bien informés et leurs décisions devaient être fondées sur des données scientifiques. Alors que s'ouvrait la dernière phase des négociations visant la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de

la pollution, il n'y avait pas lieu de réinventer la roue : le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) constituaient des exemples dont il était possible de s'inspirer.

6. Le nouveau groupe aiderait les décideuses et décideurs et les autres parties prenantes en couvrant des domaines d'intervention allant de la santé et de l'environnement à l'agriculture et à l'économie circulaire. Il fournirait des données scientifiques utiles à l'élaboration de politiques et proposerait une vision globale des aspects techniques, économiques, sociaux, etc., soulevés au titre de questions pertinentes. Il fallait donc que le groupe dispose de vastes compétences et attire une large participation, notamment afin d'accorder l'attention voulue aux liens entre la pollution de l'environnement et la santé publique. Un secrétariat assuré par le PNUE et l'OMS offrant des services communs pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif, en donnant accès aux compétences techniques, politiques et organisationnelles de deux organisations et de leurs réseaux d'expert(e)s. Le groupe de travail spécial à composition non limitée avait pour mission de mettre au point les documents voulus pour que la prochaine réunion intergouvernementale puisse créer un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques qui soit crédible, transparent et impartial.

7. Dans son allocution, Mme Aggarwal-Khan a souligné que la troisième session du groupe de travail spécial à composition non limitée se tenait à un moment charnière : le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs avaient été adoptés et les négociations relatives à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, devaient s'achever en 2024. Cependant, l'objectif mondial tendant à réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques et des déchets à l'horizon 2020 n'avait pas été atteint et il était prévu que les coûts de gestion des déchets doublent au cours des 25 prochaines années. Il était donc indispensable qu'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques en matière de produits chimiques contribue à la réalisation des objectifs connexes arrêtés au niveau international.

8. Lors de ses deux premières sessions, le groupe de travail spécial à composition non limitée avait insisté sur le fait que le groupe d'expert(e)s devait créer des liens étroits avec les politiques, évaluer le cycle de vie complet des produits chimiques, qu'il s'agisse de leur production, de leur utilisation ou de l'incidence qu'ils ont à terme sur l'environnement et la santé, cultiver la transparence et la confiance et s'efforcer d'adopter des approches interdisciplinaires. Une large participation des parties prenantes était nécessaire pour promouvoir l'inclusion et tirer parti des connaissances des organisations non gouvernementales, des scientifiques, des peuples autochtones, des communautés locales, des acteurs industriels et financiers, etc. Le groupe d'expert(e)s en résultant traiterait non seulement des aspects environnementaux et sanitaires de la gestion rationnelle des produits chimiques, mais également des questions sociales et économiques auxquelles font face les gouvernements.

9. Dans son allocution, M. Ghebreyesus a indiqué que l'une des principales priorités du quatorzième programme général de travail récemment adopté par l'OMS pour la période 2025–2028 était de promouvoir la santé et de prévenir les maladies en remédiant aux causes profondes de la mauvaise santé, y compris celles liées à l'environnement. Près d'un quart des décès dans le monde étaient liés aux conditions environnementales, les produits chimiques, les déchets et la pollution figurant parmi les causes principales. C'était dans les pays à revenu faible et intermédiaire qu'était mesurée la charge de morbidité la plus élevée et la situation ne faisait qu'empirer. La création d'environnements plus sains présentait donc un potentiel énorme pour la protection de la santé des personnes et de la planète.

10. L'OMS avait soutenu la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques pour contribuer à l'inversion des tendances actuelles et à la mise en œuvre de solutions fondées sur des données probantes. Aux côtés du GIEC et de l'IPBES, le groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques serait le troisième pilier des efforts déployés pour lutter contre la triple crise planétaire que constituent les changements climatiques, la perte de nature et de biodiversité et la pollution. L'OMS était déterminée à participer au groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques, y compris en élaborant une proposition de secrétariat assuré par le PNUE et l'OMS offrant des services communs. Le groupe d'expert(e)s devrait adopter une approche stratégique pour guider ses travaux en vue de renforcer la collaboration, de promouvoir une participation multisectorielle, y compris auprès des secteurs public et privé, de tirer parti de la science, de la recherche et de l'innovation pour faire avancer les choses, de venir compléter et renforcer les travaux de l'OMS et d'autres organisations scientifiques et de cibler les aspects relevant de la prévention.

II. Élection du Bureau

11. La Présidente a rappelé qu'à ses première et deuxième sessions, le groupe de travail spécial à composition non limitée l'avait élue Présidente et que les personnes suivantes avaient été élues Vice-Président(e)s du Bureau : Linroy Christian (Antigua-et-Barbuda) ; Jinhui Li (Chine) ; Cyrus Mageria (Kenya) (Rapporteur) ; Oumar Diaouré Cisse (Mali) ; Saqlain Syedah (Pakistan) ; Alexandru Roznov (Roumanie) ; Michel Tschirren (Suisse) ; Roman Filonenko (Ukraine) ; Judith Torres (Uruguay). Durant la période intersessions comprise entre la deuxième et la troisième session, M. Mageria avait été remplacé par Linda Kosgei (Kenya) (Rapporteuse), qui avait été élue par une procédure d'approbation tacite.

III. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

12. La Présidente a rappelé qu'à sa deuxième session, le groupe de travail spécial à composition non limitée avait approuvé l'ordre du jour reproduit ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire et de l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/1 et UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/1/Add.1) :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Questions d'organisation.
2. Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques.
3. Recommandations à l'intention de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant la préparation de la réunion intergouvernementale visant à constituer le groupe d'experts sur l'interface science-politiques.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport de la session.
6. Clôture de la session.

B. Questions d'organisation

13. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a décidé d'organiser les travaux de sa troisième session conformément au projet d'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/1/Add.1) et à la note de scénario (UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/INF/1), étant entendu que le calendrier provisoire de la session, y compris pour les groupes de contact, serait mis à jour quotidiennement en fonction des progrès accomplis en séance plénière et dans les réunions des groupes de contact.

14. Il a été convenu qu'en cas de création de groupes de contact, les rubriques thématiques suivantes devraient être abordées : a) document fondateur ; b) questions liées au programme de travail ; c) règlement intérieur, procédures de gestion financière et politique en matière de conflits d'intérêts ; d) préparatifs en vue de la réunion intergouvernementale. Il a également été convenu que des efforts seraient déployés pour qu'il n'y ait pas plus de deux réunions simultanées de ces groupes, afin de permettre aux petites délégations de participer à tous les débats et d'éviter tout chevauchement ou double emploi dans l'examen de questions connexes. Il a en outre été convenu que le groupe de travail spécial à composition non limitée créerait des groupes de contact ou des groupes informels supplémentaires s'il le jugeait nécessaire.

15. La Présidente a souligné que le Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies s'appliquerait à la troisième session du groupe de travail spécial à composition non limitée, en tant que réunion relevant du système des Nations Unies, permettant ainsi à tou(te)s les participant(e)s d'assister à la session dans un environnement inclusif, respectueux et sûr, conformément aux normes déontologiques et professionnelles les plus élevées.

C. Participation

16. Les représentant(e)s des gouvernements ci-après ont participé à la session : [à compléter]
17. Les représentant(e)s de [--] ont également participé à la session.
18. Les représentant(e)s des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des secrétariats d'autres organisations intergouvernementales et des secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement et autres entités ci-après ont participé à la session : [à compléter]
19. Les représentant(e)s des entités non gouvernementales, industrielles, universitaires et autres ci-après ont participé à la session : [à compléter]

IV. Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques

20. Présentant ce point, la Présidente a invité les groupes régionaux et politiques à faire des déclarations exprimant des points de vue généraux sur les questions de fond à examiner à la session en cours.
21. Le représentant s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a souligné l'importance d'intégrer le renforcement des capacités dans tous les aspects pertinents des travaux du groupe d'expert(e)s. Il a déclaré que l'adoption par le secrétariat du groupe d'expert(e)s d'une approche fondée sur l'égalité et les droits humains faciliterait la mise en œuvre de programmes coordonnés de formation et de développement dans un monde de plus en plus interconnecté. Un mécanisme de financement accessible et souple garantirait la participation égale de tous les États Membres à l'élaboration du programme de travail du groupe d'expert(e)s, et la promotion de la coopération entre les États, par l'échange de connaissances, de technologies et d'expériences, devrait être une priorité. Il convenait que le travail acharné des groupes régionaux soit reconnu et que tous les États Membres continuent à dialoguer constructivement. Il était impératif que les processus décisionnels se rapportant à la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les substances et les déchets dangereux soient fondés sur une recherche scientifique solide, transparente et indépendante, exempte de conflits d'intérêts. Le groupe avait à cœur de continuer à établir des liens avec les parties prenantes afin d'assurer le succès de la création du groupe d'expert(e)s.
22. Le représentant s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique a noté qu'il convenait de donner la priorité à la mise au point définitive des éléments fondamentaux sur lesquels le groupe d'expert(e)s s'appuierait, y compris le renforcement des capacités, qui, en tant que fonction essentielle du groupe, bénéficierait aux pays en développement, le document relatif à la politique en matière de conflits d'intérêts, car il était essentiel de faire en sorte que le groupe d'expert(e)s et ses organes subsidiaires puissent remplir leurs fonctions sans subir d'influences néfastes, et le règlement intérieur ainsi que le programme de travail et les procédures de gestion financière du groupe d'expert(e)s, afin que celui-ci puisse commencer immédiatement à travailler. Le mandat du groupe d'expert(e)s devrait faciliter la collaboration entre les scientifiques et les décideurs afin d'améliorer la pertinence et l'impact de la recherche scientifique, de faire en sorte que les politiques soient fondées sur les meilleures données disponibles et de combler le fossé entre la science et les politiques. Pour éviter les doubles emplois et améliorer l'efficacité, les organes fonctionnels devraient avoir un mandat clair et une composition pluridisciplinaire, et le programme de travail et les procédures de gestion financière devraient être indépendants et alignés sur les objectifs du Cadre mondial relatif aux produits chimiques. Les enseignements tirés de l'expérience des organismes sur l'interface science-politiques actuellement en place aideraient à garantir le bon fonctionnement et l'efficacité du groupe d'expert(e)s. Il a proposé que le groupe d'expert(e)s soit nommé « Groupe intergouvernemental d'expert(e)s scientifiques et politiques sur les produits chimiques et les déchets et la prévention de la pollution ».
23. La représentante s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, notant que le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine s'associaient à sa déclaration, a laissé entendre que les principes de fonctionnement du groupe d'expert(e)s devraient être concis, simples, clairs et autonomes, et qu'ils devraient guider toutes les facettes des travaux du groupe. Les dispositions institutionnelles devraient être basées sur celles du GIEC et de l'IPBES. Elle a invité le secrétariat à présenter une vue d'ensemble de la structure du groupe d'expert(e)s et des liens entre les différents organes au début des réunions des groupes de contact afin d'accélérer les discussions et d'éviter les malentendus. Elle a souligné que le bureau, le comité d'expert(e)s interdisciplinaire, le secrétariat et la plénière devraient se voir attribuer des mandats clairs. Comme dans d'autres organes consultatifs

scientifiques, une procédure claire et transparente de traitement de tous les conflits d'intérêts professionnels, personnels et financiers était essentielle pour garantir la crédibilité du groupe d'expert(e)s. Elle s'est déclarée très favorable à ce que celui-ci collabore avec toutes les parties prenantes concernées, en particulier l'OMS, afin d'assurer la transparence de ses travaux, de pouvoir profiter de la meilleure expertise disponible et d'améliorer la pertinence et l'impact de ses produits. Elle a exprimé l'espoir que des progrès substantiels seraient réalisés sur les processus et procédures associés aux travaux, y compris le processus d'établissement du programme de travail et les procédures régissant l'élaboration et la validation des produits du groupe d'expert(e)s, compte tenu de leur importance pour le démarrage rapide des travaux.

24. Le représentant s'exprimant au nom du groupe des États d'Asie et du Pacifique, remerciant le secrétariat pour la documentation fournie, a fait valoir que les principes opérationnels et le domaine de compétence du groupe d'expert(e)s devraient être définis à partir des principes énoncés dans la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement, car un élargissement inutile de ces principes pouvait s'avérer contre-productif pour les débats et était susceptible de retarder le consensus. Il a insisté sur l'importance du renforcement des capacités, y compris la fourniture de ressources financières et d'assistance technique, le partage des connaissances et le transfert de technologies, pour soutenir les scientifiques des pays en développement et faciliter la coopération avec le groupe d'expert(e)s. Il fallait que le groupe d'expert(e)s et ses organes subsidiaires évitent les doubles emplois avec les forums intergouvernementaux, les mécanismes des accords multilatéraux sur l'environnement et les organismes régionaux, et qu'ils encouragent la participation des pays en développement. Il a attaché une importance primordiale à ce que le groupe de travail spécial à composition non limitée et le futur groupe d'expert(e)s prennent leurs décisions par consensus.

25. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait savoir que la participation de son pays aux réunions plénières et aux réunions des groupes de contact serait limitée en raison de restrictions imposées sur les activités d'élaboration des politiques à l'approche des élections législatives, qui se tiendraient le 4 juillet 2024.

26. L'observatrice s'exprimant au nom de tous les grands groupes et parties prenantes a exprimé l'espoir de voir la proposition de mettre en place un comité des politiques distinct retirée du document fondateur du groupe d'expert(e)s, étant donné qu'un tel comité pouvait conduire à des chevauchements inutiles des travaux, à une augmentation des délais et des coûts de production, et à un affaiblissement de l'interface science-politiques. Elle a demandé aux membres d'assurer la participation significative de la société civile au comité d'expert(e)s interdisciplinaire et au programme de travail du groupe d'expert(e)s. Il convenait que toute personne participant aux travaux de ce dernier se soumette à la procédure relative aux conflits d'intérêts, qui devrait être permanente et transparente, et qu'un comité, plutôt que la personne en question, décide, en s'appuyant sur des données factuelles, de l'existence ou non d'un conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts passés et présents devraient être déclarés.

27. L'observatrice s'exprimant au nom du grand groupe des enfants et des jeunes a demandé l'inclusion de l'équité intergénérationnelle parmi les principes de fonctionnement du groupe d'expert(e)s, afin de faire ressortir la nécessité de préserver la qualité de vie des générations futures, qui avait été constatée de longue date par les Nations Unies. Elle a souligné l'importance d'une implication significative des jeunes par la mise en place d'un groupe consultatif d'expert(e)s de la jeunesse, qui intégrerait dans les travaux du groupe d'expert(e)s les expériences vécues par les jeunes en matière de produits chimiques, de déchets et de pollution. Elle a rappelé la nécessité d'adopter une approche souple et itérative fondée sur les droits humains, d'élaborer une politique solide en matière de conflits d'intérêts, de défendre les droits des communautés vulnérables et d'intensifier les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.

28. Un observateur s'exprimant au nom du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a estimé que l'engagement clair du groupe d'expert(e)s à respecter et à protéger les droits humains devrait se refléter dans ses principes de fonctionnement, et qu'il convenait d'adopter une politique globale pour garantir la divulgation et l'évaluation des conflits d'intérêts potentiels, y compris les conflits antérieurs. Les évaluations devraient être publiques et faire l'objet d'un contrôle indépendant afin de garantir la transparence et de maintenir la confiance du public. Les informations fournies par les États et les entreprises ne devraient être déclarées comme confidentielles qu'en cas de besoin avéré et les informations relatives aux impacts sur l'environnement et la santé devraient faire l'objet d'une divulgation complète. Le droit des observateurs et des peuples autochtones de participer aux travaux du groupe d'expert(e)s et de ses organes subsidiaires devrait être respecté, et un système devrait être mis en place pour prévenir et traiter les actes d'intimidation et de représailles à l'encontre de toutes les personnes participant à ces travaux. Les États avaient l'obligation de coopérer au niveau international pour promouvoir tous les droits, et le renforcement des capacités,

le transfert de technologies, la mobilisation des ressources et le partage des connaissances scientifiques étaient essentiels à cette fin.

29. Une observatrice s'exprimant au nom du grand groupe des organisations non gouvernementales a appelé à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes visant à faire mieux connaître et à résoudre le problème des déchets électroniques, qui constituait une menace croissante pour l'environnement.

30. La Présidente a attiré l'attention sur le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2, qui contenait les résultats de la deuxième session du groupe de travail spécial à composition non limitée, à savoir une compilation de propositions concernant la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques. La représentante du secrétariat a présenté le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2 et les documents d'information connexes UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/INF/3, UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/INF/5 et UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/INF/7, pour examen plus poussé par le groupe de travail spécial à composition non limitée à la session en cours. Les propositions comprenaient les éléments fondamentaux à prendre en compte lors de la création du groupe d'expert(e)s, à savoir les suivants : a) les attributions, l'objectif et les fonctions du groupe d'expert(e)s ; b) les principes de fonctionnement du groupe d'expert(e)s ; c) les dispositions institutionnelles applicables au groupe d'expert(e)s ; d) l'évaluation de l'efficacité opérationnelle et de l'impact du groupe d'expert(e)s. Quatre des fonctions du groupe d'expert(e)s découlaient de la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement, et le groupe de travail spécial à composition non limitée s'était, à sa première session, mis d'accord sur une cinquième fonction, à savoir le renforcement des capacités. Deux propositions concernant cette fonction étaient présentées dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2, pour examen à la session en cours.

31. La Présidente a également appelé l'attention sur les additifs au document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2, à savoir les documents UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.1 (Projet de règlement intérieur), UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.2 (Projet de procédures de gestion financière), UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.3/Rev.1 (Projet de processus d'établissement du programme de travail, y compris la définition des priorités), UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.4 (Projet de procédures régissant l'élaboration et la validation des produits du groupe d'expert(e)s). La compilation des propositions figurant dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2 contenait des espaces réservés aux annexes pour lesquelles le secrétariat avait élaboré des projets de texte pendant la période intersessions (voir documents UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.1 à 4), comme l'avait demandé le groupe de travail spécial à composition non limitée à sa deuxième session. En outre, le secrétariat avait élaboré un nouveau formulaire de divulgation des conflits d'intérêt (UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.5) aux fins de la politique en matière de conflits d'intérêt et préparé des informations générales sur les procédures de gestion financière (UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/INF/2), des informations générales sur les processus régissant les travaux (UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/INF/4), des informations sur les modalités possibles de coopération et les complémentarités entre l'OMS et le groupe d'expert(e)s (UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/INF/5) et une compilation des contributions écrites sur la documentation pour la troisième session du groupe de travail spécial à composition non limitée (UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/INF/7). Le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/INF/6 présentait une vue d'ensemble des progrès accomplis à ce jour dans la mise en place d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution.

32. Au cours de la discussion qui a suivi, deux observateurs ont souligné l'importance de la politique en matière de conflits d'intérêts. L'un d'eux a déclaré qu'il fallait poursuivre les travaux sur le formulaire de divulgation des conflits d'intérêts. L'autre était d'avis que les déclarations de conflits d'intérêts devraient couvrir les activités actuelles et passées, s'appliquer à toutes les personnes participant aux travaux du groupe et de ses organes subsidiaires et être rendues publiques.

33. Un observateur a déclaré qu'il existait un grand fossé entre les données scientifiques disponibles sur les risques et les dommages causés par les produits chimiques et les déchets et la réglementation adoptée par les États pour y remédier. Selon lui, ce fossé s'expliquait par les tactiques de désinformation de certains acteurs de l'industrie, par l'intimidation des scientifiques et par des revendications inappropriées de confidentialité des informations relatives aux risques et aux dommages causés. La création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques était indispensable pour éviter que le fossé ne se creuse. Les scientifiques devaient bénéficier d'une protection contre les représailles, et le renforcement des capacités et la coopération internationale étaient nécessaires pour permettre aux scientifiques des pays en développement de participer aux travaux du groupe d'expert(e)s. Cet observateur et une observatrice étaient d'avis que les informations relatives à la santé humaine et à l'environnement ne devraient jamais rester

confidentielles. L'utilisation d'informations confidentielles risquait en outre de saper la crédibilité du groupe d'expert(e)s.

34. Certains observateurs ont souligné qu'il importait de garantir la transparence du processus et de veiller à ce que le groupe d'expert(e)s soit guidé par les principes des droits humains. L'un d'entre eux a fait valoir qu'il importait que le groupe d'expert(e)s puise dans des sources de connaissances allant au-delà de la science, telles que les systèmes de connaissances des peuples autochtones et les expériences des populations touchées par les produits chimiques, les déchets et la pollution.

35. Le groupe de travail spécial à composition non limitée est convenu de créer un groupe de contact sur le document fondateur. Le groupe de contact a été chargé de : finaliser les projets de propositions relatifs aux éléments fondamentaux du groupe d'expert(e)s sur la base du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2, y compris le projet de proposition sur les attributions, l'objectif et les fonctions du groupe d'expert(e)s, notamment en ce qui concerne la fonction de renforcement des capacités, en s'appuyant sur le texte convenu sur les fonctions et l'objectif du groupe ; finaliser le projet de proposition sur les principes de fonctionnement, sur la base des principes de fonctionnement déterminés par le groupe de travail spécial à composition non limitée à sa deuxième session, tels qu'ils figurent dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2, et de convenir des principes à inclure dans les principes de fonctionnement du groupe d'expert(e)s et des principes ou approches qui pourraient être traités ailleurs ; finaliser le projet de proposition sur les dispositions institutionnelles applicables au groupe d'expert(e)s, y compris en ce qui concerne la relation entre l'organe directeur, le bureau, les comités, les organes subsidiaires d'une part et les dispositions financières du secrétariat et les partenariats stratégiques d'autre part ; finaliser le projet de proposition sur l'évaluation de l'efficacité opérationnelle et de l'impact du groupe d'expert(e)s ; proposer un nom pour le groupe d'expert(e)s. Les cofacilitatrices du groupe de contact seraient Sofia Tingstorp (Suède) et Judith Torres (Uruguay). Il a été convenu que le groupe de contact tiendrait des réunions informelles si elles s'avéraient nécessaire pour faciliter les discussions requises pour finaliser ses travaux.

36. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a décidé de créer un groupe de contact sur les questions liées au programme de travail. Le groupe de contact a été chargé de finaliser un projet de proposition sur le processus d'établissement du programme de travail du groupe d'expert(e)s sur la base du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.3/Rev.1 et des documents d'information connexes et d'élaborer un projet de proposition sur les procédures relatives produits du groupe d'expert(e)s sur la base du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.4 et des documents d'information connexes. Les cofacilitatrices du groupe de contact seraient Kateřina Šebková (Tchéquie) et Moleboheng Juliett Petlane (Lesotho). Il a été convenu que le groupe de contact tiendrait des réunions informelles si elles s'avéraient nécessaire pour faciliter les discussions requises pour finaliser ses travaux.

37. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a également décidé de créer un groupe de contact sur le règlement intérieur, les procédures de gestion financière et les conflits d'intérêts. Le groupe de contact a été chargé de finaliser un projet de proposition sur le règlement intérieur sur la base du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.1 ; d'élaborer un projet de proposition sur les procédures de gestion financière sur la base du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.2 ; de finaliser le projet de proposition concernant la politique en matière de conflits d'intérêts sur la base de l'annexe 5 du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2 ainsi que le projet de formulaire de divulgation des conflits d'intérêts figurant dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2/Add.5. Le groupe de contact sera cofacilité par Sam Adu-Kumi (Ghana) et Itsuki Kuroda (Japon). Il a été convenu que le groupe de contact tiendrait des réunions informelles si elles s'avéraient nécessaire pour faciliter les discussions requises pour finaliser ses travaux.

38. Ensuite, le groupe de travail spécial à composition non limitée a entendu les rapports d'étape sur les travaux des trois groupes de contact créés au titre du présent point de l'ordre du jour.

39. Rendant compte des travaux du groupe de contact sur le document fondateur, Mme Tingstorp a indiqué que le groupe avait discuté des attributions, de l'objectif et des fonctions du groupe d'expert(e)s. Il avait examiné les deux propositions relatives à la fonction de renforcement des capacités figurant dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2 et avait reçu une troisième proposition à ce sujet. À la suite de consultations informelles au sein du groupe, celui-ci s'était mis d'accord sur un texte issu d'un compromis qui servirait de base à ses délibérations sur le renforcement des capacités. Les questions de genre devaient être examinées plus avant.

40. Le groupe avait également discuté des principes de fonctionnement du groupe d'expert(e)s. Les participant(e)s souhaitaient que les principes soient formulés de manière simple et il avait été proposé de les aligner sur la formulation utilisée dans la résolution 5/8 de l'Assemblée pour

l'environnement. Faute de temps, le groupe n'avait examiné que les quatre premiers principes de fonctionnement, qui contenaient encore du texte entre crochets. Il avait été noté que certains aspects pourraient être pertinents pour d'autres documents examinés lors de la session en cours, et plusieurs propositions de texte visant à apporter plus de clarté et à regrouper des concepts intercorrélés avaient fait l'objet de discussions.

41. En ce qui concerne les dispositions institutionnelles du groupe d'expert(e)s, le groupe de contact était parvenu à l'idée commune que le groupe d'expert(e)s serait une entité englobant l'organe directeur ou la plénière, le bureau, les organes subsidiaires, y compris le comité d'expert(e)s interdisciplinaires, d'autres organes subsidiaires, le secrétariat et les groupes d'expert(e)s contribuant à l'exécution du programme de travail. Les questions sur lesquelles les avis divergeaient encore concernaient la composition de l'organe directeur et la participation des observateur(ice)s.

42. La cofacilitatrice a déclaré que le groupe de contact sur le document fondateur avait donc besoin de plus de temps pour s'acquitter de son mandat.

43. Rendant compte des travaux du groupe de contact sur les questions liées au programme de travail, Mme Šebková a indiqué que, s'agissant du projet de processus d'établissement du programme de travail, certains membres du groupe de contact étaient d'avis que seuls les gouvernements devraient être autorisés à soumettre des contributions pour le programme de travail, tandis que d'autres pensaient que cela devrait être ouvert à toutes les parties prenantes concernées. Certains membres avaient proposé d'inclure des éléments supplémentaires dans la liste des informations devant accompagner une demande, comme la documentation scientifique existante, ce qui avait suscité des inquiétudes parmi les pays en développement quant à leur accès à ces informations et à leur capacité à les obtenir. Le groupe avait également discuté de la relation entre le secrétariat, le bureau et le comité d'expert(e)s interdisciplinaire qui s'occuperait de l'établissement des priorités pour déterminer le programme de travail. Il avait également été préconisé que la pertinence des politiques soit évaluée par une entité distincte, telle qu'un « bureau élargi ».

44. Au cours d'un échange de vues général sur le projet de procédures régissant l'élaboration et la validation des produits du groupe d'expert(e)s, le groupe s'était rendu compte que certains éléments pourraient nécessiter plus de temps que celui dont disposerait le groupe de travail spécial à composition non limitée pendant la durée de son existence. Le groupe de contact avait également discuté des types de produits attendus du groupe d'expert(e)s et du processus de cadrage. Certains membres avaient proposé une liste détaillée de produits escomptés, tandis que d'autres avaient souligné qu'il valait mieux maintenir une liste concise mais non exhaustive, à titre indicatif, car d'autres produits pourraient être ajoutés au fil du temps.

45. La cofacilitatrice a déclaré que le groupe de contact sur les questions liées au programme de travail avait besoin de plus de temps pour s'acquitter de son mandat.

46. Rendant compte des travaux du groupe de contact sur le règlement intérieur, les procédures de gestion financière et les conflits d'intérêts, Mme Kuroda a indiqué que le groupe avait progressé sur le projet de politique en matière de conflits d'intérêts et de formulaire de divulgation, mais que des crochets subsistaient. En ce qui concernait le projet de règlement intérieur, le groupe avait discuté du texte et avait reçu des conseils de haut niveau sur les sections ou les paragraphes qui avaient été considérés comme ne faisant pas double emploi avec les sujets examinés par le groupe de contact sur le document fondateur. Le groupe avait demandé au secrétariat de préparer une version actualisée du texte sur la base de ces propositions afin de faciliter la poursuite de ses discussions.

47. La cofacilitatrice a déclaré que le groupe de contact sur le règlement intérieur, les procédures de gestion financière et les conflits d'intérêts avait besoin de plus de temps pour s'acquitter de son mandat.

48. [À compléter]

V. Recommandations à l'intention de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant la préparation de la réunion intergouvernementale visant à constituer le groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques

49. En présentant ce point, la Présidente a invité les groupes régionaux et politiques à faire des déclarations pour exprimer leurs vues générales sur les questions de fond à examiner lors de la session en cours.

50. Un représentant s'exprimant au nom d'un groupe régional, a déclaré qu'il était crucial, d'ici la fin de la session, de parvenir à un accord sur les dispositions nécessaires à la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques qui engloberait tous les aspects des produits chimiques, des déchets et de la pollution, conformément à la résolution 5/8 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. En outre, il serait utile de fixer un calendrier pour la première réunion plénière du groupe d'expert(e)s, en tenant compte du temps nécessaire à la préparation de la réunion. Étant données l'importance des questions relatives à la santé et à la pollution pour les travaux proposés pour le groupe d'expert(e)s, l'idée que le PNUE et l'OMS mettent en place un secrétariat assurant des services communs pour le groupe d'expert(e)s était intéressante. Le représentant a invité la Directrice exécutive du PNUE et le Directeur général de l'OMS à prendre des dispositions à cet égard, pour examen lors de la réunion intergouvernementale.

51. Par la suite, la Présidente a appelé l'attention sur le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/3, qui contenait des propositions sur la création du groupe d'expert(e)s à examiner à la réunion intergouvernementale, et le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/4, sur les propositions afférentes à la mise en œuvre des dispositions à examiner à la réunion intergouvernementale.

52. Une représentante du secrétariat, présentant les deux documents, a déclaré que le secrétariat, en consultation avec le Bureau, avait proposé que, après finalisation du document fondateur à la session en cours, la réunion intergouvernementale soit programmée pour février 2025, le lieu et les dates exactes restant à confirmer. Le groupe d'expert(e)s serait créé lors de la réunion intergouvernementale et les procédures, les politiques, les lignes directrices, les dispositions administratives et financières ainsi qu'un budget indicatif seraient transmis à l'organe directeur du groupe d'expert(e)s pour examen et adoption éventuelle à sa première session. Afin de préparer la réunion intergouvernementale, il serait nécessaire de réunir les fonds requis. Le 13 juin 2024, le montant des dépenses engagées pour le processus du groupe de travail spécial à composition non limitée s'élevait à 6 153 202 dollars, tandis que le montant des contributions en espèces reçues des gouvernements s'élevait à 6 061 578 dollars. Le montant des contributions directes en espèces du PNUE s'établissait à 503 103 dollars, de sorte que le montant des liquidités disponibles s'élevait à 411 479 dollars. Sur ce montant, 61 479 dollars avaient été mis de côté en tant que fonds de réserve pour couvrir les coûts de la session en cours, et on estimait que 350 000 dollars seraient reportés du processus. Le processus du groupe de travail spécial à composition non limitée avait été rendu possible grâce aux contributions financières volontaires des pays, à certaines contributions en nature et au soutien direct et indirect du PNUE.

53. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a approuvé le calendrier proposé pour la réunion intergouvernementale et la première session de l'organe directeur du groupe d'expert(e)s, qui se tiendraient l'une à la suite de l'autre. Il a également décidé d'organiser une consultation informelle avec le secrétariat sur la situation budgétaire et financière à l'intention des représentant(e)s intéressé(e)s. Cette consultation serait facilitée par Jinhui Li (Chine).

54. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a en outre décidé de travailler sur la base des propositions de texte présentées par le secrétariat dans les documents UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/3 et UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/4. Enfin, il a décidé de créer un groupe de contact sur les préparatifs de la réunion intergouvernementale. Le groupe de contact a été chargé de finaliser les trois projets de décision figurant dans les deux documents et de décider de l'emplacement de tout texte émanant des trois autres groupes de contact, étant entendu qu'il ne modifierait pas le texte. Les cofacilitatrices du groupe de contact seraient Safiya Sawney (Grenade) et Toks Akinseye (Royaume-Uni). Il a été convenu que le groupe de contact tiendrait des réunions informelles si elles s'avéraient nécessaires pour faciliter les discussions requises pour finaliser ses travaux.

55. Par la suite, rendant compte des travaux du groupe de contact sur les préparatifs de la réunion intergouvernementale, Mme Akinseye a déclaré que, s'agissant du projet de décision sur la création du groupe d'expert(e)s figurant à l'annexe I du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/3, le groupe n'avait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur deux options relatives au texte du préambule. Il avait donc demandé aux membres d'essayer de résoudre la question de manière informelle avant sa réunion suivante.

56. Le groupe de contact était convenu qu'avant d'examiner le projet de décision sur les recommandations concernant la mise en œuvre des dispositions du document fondateur, comme indiqué dans le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/4, il attendrait que le PNUE et l'OMS lui soumettent une proposition sur la fourniture de services de secrétariat pour le groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques.

57. Le groupe de contact sur les préparatifs de la réunion intergouvernementale aurait donc besoin de plus de temps pour s'acquitter de son mandat.

58. Ensuite, la Présidente a appelé l'attention sur un document de séance concernant le modèle potentiel de fourniture par le PNUE et l'OMS de services de secrétariat au groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques.

59. Présentant la proposition conjointe du PNUE et de l'OMS sur la fourniture de services de secrétariat communs, telle qu'elle figurait dans le document de séance, une représentante de l'OMS a déclaré qu'elle avait été rédigée sur la base de discussions informelles et des conseils reçus des conseiller(ère)s juridiques de l'OMS et du PNUE. La fourniture envisagée de services de secrétariat conjoints se justifiait par le fait que les travaux du nouveau groupe d'expert(e)s étaient pertinents pour les deux organisations et que leurs infrastructures existantes et leurs compétences techniques pourraient être d'une grande utilité pour le groupe d'expert(e)s. Une représentante du PNUE a ajouté que, conformément à la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement, différentes modalités de travail possibles avaient été étudiées.

60. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants, dont certains s'exprimant au nom de groupes de pays, ont déclaré qu'il fallait plus de temps pour mieux comprendre la proposition et permettre une coordination aux niveaux national et régional avant de pouvoir définir la marche à suivre. D'autres représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, se sont dit favorables à la proposition et ont encouragé la poursuite de son examen pendant la session en cours, que ce soit au sein d'un groupe de contact ou dans un autre cadre, ainsi que sa communication ultérieure à la réunion intergouvernementale.

61. Sur proposition de la Présidente, le groupe de travail spécial à composition non limitée a décidé de donner aux gouvernements le temps de réfléchir au contenu du document de séance. Les représentant(e)s pourraient alors communiquer à leur membre du Bureau respectif leur point de vue, y compris sur la question de savoir si la proposition devrait être examinée au sein d'un groupe de contact ou dans un autre cadre, afin de permettre au Bureau de convenir de l'organisation des travaux.

62. À la suite d'une brève discussion, la Présidente a proposé qu'un espace soit mis à disposition des délégations dans un cadre informel et ouvert afin qu'elles puissent poser aux représentant(e)s du PNUE et de l'OMS ainsi qu'aux conseiller(ère)s juridiques des questions de nature juridique ou clarifier d'autres points pertinents. Elle a fait observer que ce cadre informel ne constituerait pas un groupe ou une réunion informelle.

63. Le groupe de travail spécial à composition non limitée a décidé d'organiser un échange informel à composition non limitée avec les représentant(e)s du PNUE et de l'OMS afin que les représentant(e)s puissent obtenir des éclaircissements supplémentaires et une meilleure compréhension de la proposition présentée dans le document de séance.

64. [À compléter]

VI. Questions diverses

65. [À compléter]

VII. Adoption du rapport de la session

66. [À compléter]

VIII. Clôture de la session

67. [À compléter]
